

# commission du codex alimentarius **F**



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

**Point 4 de l'ordre du jour**

**CX/AMR 07/1/3  
octobre 2007**

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

**GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL DU CODEX SUR  
LA RÉSISTANCE ANTIMICROBIENNE**

*Première session*

*Séoul (République de Corée), 23-26 octobre 2007*

**EXAMEN DES TRAVAUX DE LA FAO, DE L'OMS ET DE L'OIE SUR LA RÉSISTANCE  
AUX ANTIMICROBIENS  
(préparé par la FAO, l'OIE et l'OMS)**

**Activités menées par la FAO, l'OIE et l'OMS relatives à la maîtrise de la résistance aux  
antimicrobiens due à l'utilisation non humaine d'antimicrobiens**

## **Contexte**

1. L'utilisation d'antimicrobiens pour le traitement et la prévention de maladies chez les animaux destinés à la production alimentaire contribue à la protection de la santé des animaux et à leur bien-être. Ces dix dernières années, les organisations internationales concernées par cet examen, l'OMS, l'OIE et la FAO, se sont intéressées au risque éventuel en matière d'apparition et de propagation de microorganismes résistants inhérent à cette utilisation. Il se trouve, notamment, que le plus souvent, les mêmes classes d'antimicrobiens sont utilisées à la fois chez les hommes et chez les animaux, et que peu de nouveaux antibiotiques appartenant aux classes nouvelles ou existantes ont été mis au point pour remplacer ceux qui sont devenus relativement peu efficaces en raison de leur résistance, ce qui a mené à la reconnaissance de la nécessité d'élaborer des mesures visant, par exemple, à l'utilisation prudente des antimicrobiens et à la surveillance de l'apparition d'une résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de la médecine à la fois humaine et vétérinaire. En ce qui concerne le secteur vétérinaire, on considère que l'alimentation est de nos jours le vecteur le plus important favorisant la propagation de la résistance de l'animal à l'homme.

## **Activités menées par l'OMS pour circonscrire la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire**

2. L'OMS s'occupe de la question de la résistance antimicrobienne d'origine alimentaire depuis 1997, lorsque des problèmes médicaux dus à l'utilisation d'antimicrobiens dans l'élevage ont été identifiés et ont fait craindre que des agents pathogènes résistants aux médicaments ne soient transmis à l'homme par la chaîne alimentaire (WHO/EMC/ZOO/97.4) (<http://www.who.int/emc/diseases/zoo/antimicrobial.html>).

3. Des craintes ayant été exprimées au sujet de l'utilisation des quinolones pour l'élevage destiné à la consommation humaine et de l'apparition d'entérobactéries résistantes aux quinolones, une consultation, organisée par l'OMS pour examiner cette question, s'est tenue en juin 1998 à Genève (WHO/EMC/ZDI/98.12).

4. En 1998, les craintes que l'utilisation générale d'antibiotiques dans la production d'aliments d'origine animale puisse accélérer le développement d'une résistance aux antimicrobiens ont amené l'Assemblée mondiale de la santé à adopter une résolution (WHA51.17) sur la résistance aux antimicrobiens, exhortant les États membres à encourager une utilisation limitée et rationnelle des antimicrobiens pour la production d'aliments d'origine animale. Cette résolution a été suivie en 2000 par l'élaboration des Principes généraux de l'OMS pour circonscrire la résistance aux antimicrobiens chez les animaux destinés à l'alimentation humaine ([http://www.who.int/emc/disease/zoo/who\\_global\\_principles/index.htm](http://www.who.int/emc/disease/zoo/who_global_principles/index.htm)). Les Principes généraux de l'OMS fournissent un cadre de recommandations visant à réduire l'utilisation excessive et inconsidérée d'antimicrobiens dans la production d'animaux destinés à la consommation humaine en vue de protéger la santé humaine. Ces principes font partie d'une vaste stratégie mondiale de l'OMS visant à circonscrire la résistance aux antimicrobiens.

5. La Stratégie mondiale de l'OMS visant à circonscrire la résistance aux antimicrobiens a été publiée en 2001. (<http://www.who.int/drugresistance>). Une approche multisectorielle du problème a été formulée, la recommandation principale visant à mettre en place des groupes de travail nationaux en vue de coordonner les interventions, dont les objectifs sont les suivants:

- renforcer la surveillance en matière d'utilisation et de résistance
- améliorer l'utilisation de médicaments antimicrobiens
- améliorer l'accès aux antimicrobiens appropriés
- réduire la charge de morbidité et la propagation de l'infection
- veiller à l'application des directives et de la législation relatives à la limitation de la résistance aux antimicrobiens
- mettre au point de nouveaux médicaments et vaccins appropriés.

6. En 2002, l'OMS a publié des rapports sur le suivi de l'utilisation des antimicrobiens (*Suivi de l'emploi d'antimicrobiens pour des animaux destinés à la consommation humaine visant à protéger la santé humaine*, Rapport d'une consultation de l'OMS, Oslo (Norvège), 10-13 septembre 2001, disponible à l'adresse <http://www.who.int/emc/diseases/zoo/antimicrobial.html>) et sur les retombées de l'arrêt de l'utilisation des antimicrobiens en tant que facteurs de croissance (*Impact of Antimicrobial Growth Promoter Termination in Denmark*. Groupe d'examen international de l'évaluation de l'arrêt de l'utilisation d'antimicrobiens comme facteurs de croissance au Danemark. Foulum (Danemark), 6-7 novembre 2002, disponible à l'adresse <http://www.who.int/salmsurv/links/gssamrgrowthreportstory/en>).

### **ANTIMICROBIENS D'IMPORTANCE CRITIQUE**

8. L'OMS a organisé une consultation d'un groupe de travail en 2005 à Canberra (Australie) et a publié une liste des agents antibactériens d'importance critique en médecine humaine. En s'appuyant sur deux critères, les experts ont divisés les médicaments antimicrobiens comme suit: *d'importance critique, très importants et importants*.

9. Une deuxième réunion d'experts sur les agents antimicrobiens d'importance critique s'est tenue à Copenhague (Danemark) en mai 2007 en vue d'actualiser la liste comme il avait été recommandé à Canberra, en tenant compte de l'évolution récente de la résistance aux antimicrobiens et des recommandations du Comité OMS d'experts de la sélection et de l'utilisation des médicaments essentiels. En outre, l'OMS a également demandé aux experts d'indiquer des rangs de priorité au sein de la catégorie « d'importance critique », afin de pouvoir attribuer des ressources aux agents dont la gestion des risques dus à la résistance aux antimicrobiens est considérée comme urgente. La hiérarchisation des priorités a désigné les quinolones, les céphalosporines de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> générations et les macrolides, comme étant les trois classes à examiner en premier.

10. L'élaboration de la liste de l'OMS devrait être suivie de propositions de stratégies pour une limitation spécifique de l'utilisation des agents antimicrobiens d'importance critique chez les animaux en vue de prévenir/réduire la résistance à ces antimicrobiens.

## **Activités menées par l'OIE en matière de limitation de la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire**

11. Depuis 1997, en raison de l'importance croissante de la résistance aux antimicrobiens au niveau mondial, l'OIE a demandé à son Centre collaborateur pour les médicaments vétérinaires situé à Fougères (France) de mettre en œuvre un plan d'action dans ce domaine. Après un échange de vues approfondi et une évaluation des enjeux, le Comité international de l'OIE a décidé de créer un Groupe spécial d'experts de renommée internationale sur la résistance aux antimicrobiens et de définir le mandat et les fonctions dudit groupe.

12. La première étape consistait à établir cinq lignes directrices, à savoir:

- Lignes directrices pour l'harmonisation des programmes de suivi et de surveillance de la résistance aux antimicrobiens
- Lignes directrices pour le suivi des quantités d'antimicrobiens utilisés dans le secteur de l'élevage
- Lignes directrices sur l'utilisation responsable et prudente des antimicrobiens en médecine vétérinaire
- Méthodes de laboratoire pour tester la sensibilité aux antimicrobiens bactériens
- Évaluation des risques de résistance aux antimicrobiens résultant de l'utilisation d'antimicrobiens chez les animaux

13. Les quatre premières lignes directrices ont été adoptées lors de la session générale de l'OIE de mai 2003, la cinquième par la session de 2004. Cette adoption a transformé les lignes directrices en normes internationales de l'OIE.

14. Ces lignes directrices font l'objet d'un suivi continu par le Groupe spécial de l'OIE sur la résistance aux antimicrobiens, ce qui permet de les mettre régulièrement à jour. En particulier, l'annexe 3.9.4 du Code sanitaire OIE pour les animaux terrestres relative aux lignes directrices sur l'utilisation responsable et prudente des antimicrobiens en médecine vétérinaire a été révisée, en tenant compte des recommandations du Codex Alimentarius – ALINORM 05/28/31, annexe VIII 53, Avant-projet de code d'usages pour réduire au minimum et maîtriser la résistance aux antimicrobiens. Cette ligne directrice révisée a été adoptée lors de la session générale de l'OIE de mai 2005.

## ***ANTIMICROBIENS D'IMPORTANCE CRITIQUE***

15. Les deux ateliers d'experts sur l'utilisation non humaine d'antimicrobiens organisés par la FAO, l'OIE et l'OMS ont abouti à deux idées principales: le concept de classe d'antimicrobiens d'importance critique et l'établissement d'un groupe de travail sur la résistance aux antimicrobiens.

16. Le concept de classes d'importance critique d'antimicrobiens à usage humain et vétérinaire devrait être élaboré par l'OMS et l'OIE respectivement. La liste des antibactériens à usage humain d'importance critique est mentionnée au point 2 de ce document. En janvier 2005, le Groupe spécial de l'OIE a proposé de définir et de désigner les antimicrobiens à usage vétérinaire d'importance critique (VCIA). Ce concept a été entériné par la Commission des normes biologiques de l'OIE et adopté par le Comité international de l'OIE lors de la soixante-treizième session générale de mai 2005. L'OIE a confié la tâche d'établir une liste de VCIA au Groupe spécial sur la résistance aux antimicrobiens. Le Groupe spécial de l'OIE a rédigé un questionnaire visant à recueillir les propositions de VCIA ainsi que les observations relatives à la définition et à l'objectif visé. Le questionnaire a été envoyé aux 167 États membres à l'époque de l'OIE et aux organisations internationales ayant un accord de coopération avec l'OIE afin d'établir une liste de VCIA. Il a fallu également fournir les justificatifs de l'inclusion de ces antimicrobiens dans la liste. Les résultats ont été rassemblés par le Centre collaborateur de l'OIE pour les produits de médecine vétérinaire et ont été présentés au Groupe spécial.

17. Afin d'établir une liste d'antimicrobiens à usage vétérinaire d'importance critique le Groupe spécial a examiné en janvier 2006 les données d'analyse provenant des réponses fournies par les États membres de l'OIE. Les personnes interrogées ont exprimé un accord général sur les critères proposés par l'OIE et on a pu établir une liste des VCIA proposés. Le rapport et le résumé ont été adoptés par la Commission des normes biologiques et ont été soumis pour adoption au Comité international de l'OIE au cours de la Session générale de mai 2006. La Session générale a demandé au Groupe spécial de l'OIE sur la résistance aux antimicrobiens de peaufiner la liste et d'envisager de la diviser en sous-catégories en fonction du type d'utilisation. Le Groupe spécial s'est réuni en septembre 2006 et a proposé une nouvelle liste, qui a été adoptée en mai 2007 au cours de la soixante-quinzième Session générale du Comité international de l'OIE.

### **Activités menées par la FAO pour circonscrire la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire**

18. L'action de la FAO en matière de résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire comprend des activités normatives et des activités de terrain. Elles sont menées par plusieurs unités, principalement la Division de la nutrition et de la protection des consommateurs (AGN), la Division des produits et de l'industrie de la pêche (FII) et la Division de la production et de la santé animales (AGA). Elles font appel à l'approche de la chaîne alimentaire et sont centrées sur la prévention. Certaines activités normatives sont menées conjointement avec l'OMS.

19. La Division AGN assure la partie secrétariat de la FAO dans le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) qui n'a pas cessé depuis 1956 d'élaborer des principes en matière d'évaluation de la sécurité sanitaire des produits chimiques présents dans les aliments. À sa quarante-septième session, qui a eu lieu en 1996 le JECFA a commencé l'évaluation des résidus de médicaments antimicrobiens. Cette évaluation comprend la sécurité sanitaire du profil de résidus des médicaments vétérinaires et propose des limites maximales de résidus compatibles avec la DJA. L'arbre de décision pour l'établissement de la DJA inclut l'examen du potentiel qu'a le médicament de développer une résistance aux antimicrobiens dans la microflore intestinale chez l'homme et les mécanismes du développement de la résistance. Les orientations du JECFA relatives aux DJA microbiologiques ont été harmonisées à la soixante-sixième session du JECFA avec les indications adoptées par la Coopération internationale sur l'harmonisation des exigences techniques pour l'homologation des médicaments vétérinaires (VICH GL36). Le cadre de l'évaluation des risques en matière de résidus d'antimicrobiens dans les médicaments vétérinaires conduite par le JECFA a été élaboré et est utilisé aux niveaux régional, national et international.

20. La FAO, l'OMS et le RIVM ont organisé en novembre 2005 un atelier international sur la mise à jour des principes et des méthodes d'évaluation des risques: maximum, limites maximales de résidus pour les pesticides et les médicaments vétérinaires dans le cadre du projet mixte FAO/OMS sur la mise à jour des principes et des méthodes d'évaluation des risques des produits chimiques dans les aliments, lancé en 2002.

21. De plus, la FAO a organisé plusieurs réunions sur les effets des résidus des médicaments vétérinaires dans les aliments, par exemple l'Atelier technique FAO/OMS sur les résidus dans les médicaments vétérinaires sans DJA/LMR qui s'est tenu à Bangkok (Thaïlande) en août 2004, visant à analyser les bouleversements provoqués par la détection de chloramphénicol et de nitrofuranes dans les aliments d'origine animale, à identifier les problèmes scientifiques, techniques et de réglementation découlant de ces conclusions et à faire des recommandations pour y remédier (<http://www.fao.org/docrep/008/y5723e/y5723e00.htm>).

22. Dans le secteur de la pêche, le Service de la commercialisation et de l'utilisation du poisson (de la Division des industries de la pêche de la FAO) a récemment mis à jour avec les données de 2006-2007 un document technique sur les pêches intitulé « *Causes of detentions and rejections in international trade* (Causes de la détention et des rejets dans le commerce international) » (n° 473). Le document souligne les incidences d'une utilisation malavisée des antibiotiques sur le marché international des produits de la pêche et fournit des informations relatives aux rejets/refus d'importations/alertes rapides dans les principaux pays/régions importateurs, à savoir les États-Unis, l'Union européenne, le Japon et le Canada. On y trouve également des renseignements sur le nombre de cas, les antibiotiques concernés, le continent d'origine du

produit. Ces informations devraient permettre aux pays exportateurs de produits de la pêche de prendre des mesures pour empêcher que de telles situations ne se produisent.

23. Un certain nombre de cours de formation/d'ateliers ont eu lieu dans différentes régions. Ces initiatives couvrent la question des résidus d'antibiotiques, ses effets sur le commerce international, les principes en matière d'évaluation des risques et l'application de celle-ci au secteur de la pêche. Parmi les exemples il y a les cours entrepris par l'intermédiaire du projet TCP/3071/RAS en Asie, qui s'adressent à huit pays; un atelier à Saragosse (Espagne) tenu en collaboration avec le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes/Institut agronomique méditerranéen de Saragosse (CIHEAM/IAMZ) à l'intention des pays de la région méditerranéenne, de l'Afrique et de l'Amérique latine.

24. Un atelier principalement consacré au Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO a été organisé au Viet Nam. Les Directives pour une utilisation responsable du poisson sont en cours de révision, en consultation avec d'autres pays utilisateurs, et des dispositions relatives à une bonne pratique de la pêche, visant à éviter une utilisation inconsidérée des antibiotiques, a été ajoutée. Ces révisions ont été examinées avec des participants de dix pays d'Asie.

25. En 2007, la FAO cofinance le Congrès mondial des produits de la mer. On y examinera la question des résidus d'antibiotiques dans le poisson dans le cadre du commerce international et la FAO appuie la participation des pays développés à cette manifestation.

26. En outre, la FAO a fourni des avis scientifiques au Comité Codex sur la pêche et les produits de la pêche en vue de la mise au point du Code de conduite, y compris la section 6 relative à l'aquaculture intensive. Des directives cohérentes sur l'application des bonnes pratiques aquacoles et de l'analyse des risques –points critiques pour leur maîtrise (HACCP) dans d'autres systèmes aquacoles (aquaculture extensive, semi-extensive et intégrée, associant par exemple crevettes, carpes et tilapia) sont presque terminées et seront diffusées à l'occasion de deux ateliers qui seront organisés en 2008, l'un en Asie et l'autre en Amérique latine.

27. À la demande de ses Membres, la FAO rédige des directives internationales pour la certification en aquaculture. Deux réunions ont eu lieu respectivement en mai à Bangkok (Thaïlande) et en juillet-août 2007 à Fortaleza (Brésil) en vue d'examiner le contenu des directives et de rédiger une feuille de route pour leur application. Ces directives relatives à la certification en aquaculture traiteront de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, de la santé et du bien-être des animaux ainsi que des aspects environnements et sociaux.

28. Une étude est en cours sur les normes privées et les programmes de certification actuellement mis en œuvre dans la commercialisation des produits de la pêche au niveau mondial, et sur leurs incidences au niveau des pays exportateurs en développement, notamment en rapport avec les dispositions de l'accord relatif aux mesures phytosanitaires et aux obstacles techniques au commerce.

29. Dans le domaine des animaux destinés à l'alimentation, la Division de la production et de la santé animales a produit plusieurs directives sur les bonnes pratiques concernant le secteur de la viande et du bétail, le secteur de la volaille, le secteur des produits laitiers, et elle a conduit plusieurs réunions et ateliers dans le monde en vue d'examiner leur application. S'agissant de la collection FAO production et santé animales, la Division de la production et de la santé animales a publié le numéro 160 sur l'utilisation non humaine des antimicrobiens et sur la résistance aux antimicrobiens: options de gestion, et la publication du numéro 162 sur les antibiotiques comme facteurs de croissance chez les animaux destinés à l'alimentation, qui contiennent des recommandations utiles en vue d'une utilisation correcte de ces produits, et qui sont des outils importants en matière de prévention de la résistance aux antimicrobiens résultant de cette utilisation.

30. Des fonctionnaires de la FAO ont fourni des compétences spécialisées et ont participé aux activités menées par l'OIE et l'OMS liées à la résistance aux antimicrobiens mentionnées dans les sections 2 et 3.

## **Activités récentes résultant de la demande d'activités mixtes visant à ce que le Codex s'occupe du problème de la résistance aux antimicrobiens**

31. Compte tenu du fait que la résistance aux antimicrobiens est un problème multifactoriel qui exige une approche multidisciplinaire et multi-institutions, le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius lors de sa cinquante-troisième session, en 2001, a recommandé à la FAO, à l'OIE et à l'OMS d'envisager d'aborder conjointement les questions relatives à l'utilisation non humaine d'antimicrobiens et à la résistance aux antimicrobiens. Ces trois organisations se sont engagées à entreprendre une action mixte à ce propos et elles ont donc lancé un processus consultatif conjoint sur l'utilisation non humaine des antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens, conformément aux principes d'analyse des risques élaborés par la Commission du Codex Alimentarius.

32. On a commencé par organiser deux ateliers, l'un sur l'évaluation scientifique (Genève, décembre 2003), l'autre sur les options de gestion (Oslo, mars 2004). Les trois organisations ont conjointement entrepris la sélection des experts conformément à une procédure ouverte, définie et transparente afin d'assurer les compétences spécialisées, l'équilibre et l'indépendance nécessaires des avis scientifiques.

33. Le premier atelier sur l'utilisation non humaine d'antimicrobiens comportait une évaluation préliminaire de toutes les utilisations non humaines des antimicrobiens sur des animaux, sur des plantes, et de leur rôle dans la résistance aux antimicrobiens. S'appuyant sur les informations scientifiques disponibles, les participants ont conclu à des retombées négatives sur la santé humaine dues à des organismes résultant de l'utilisation non humaine des antimicrobiens, et ils ont indiqué que les conséquences de la résistance aux antimicrobiens sont particulièrement graves lorsque les organismes pathogènes sont résistants aux antimicrobiens d'importance critique en médecine humaine.

34. Le deuxième atelier a recommandé l'établissement d'un groupe de travail du Codex auquel participerait l'OIE, chargé de s'occuper de la résistance aux antimicrobiens découlant de l'utilisation non humaine, compte tenu du large éventail d'options dont il faut tenir compte dans la gestion des risques pour la résistance aux antimicrobiens provenant de l'utilisation non humaine d'antimicrobiens. Il s'est concentré en particulier sur les orientations que pourraient prendre à l'avenir les travaux du Codex, de la FAO, de l'OMS et de l'OIE dans ce domaine, afin de prévenir et de réduire le plus possible la résistance aux antimicrobiens à l'échelle mondiale. Afin de veiller à ce que les conclusions du deuxième atelier reflètent bien les points de vue des parties intéressées, les principaux groupes de parties prenantes (par exemple les membres de l'industrie pharmaceutique, les agriculteurs, les industries transformatrices de produits alimentaires, les consommateurs, les agences de réglementation et les vétérinaires), ont participé à la réunion. Une deuxième recommandation relative au développement du concept d'antimicrobiens d'importance critique pour les humains est abordée à la section 2.

35. Une troisième réunion mixte d'experts, tenue en juin 2006 à Séoul (République de Corée), a porté sur l'utilisation des antimicrobiens en aquaculture et sur la résistance aux antimicrobiens. Toutes les informations pertinentes rassemblées au cours de ces dernières années sur l'emploi d'antimicrobiens en aquaculture et sur ses conséquences pour la santé publique ont été analysées, grâce aux compétences spécialisées complémentaires de la FAO, de l'OMS et de l'OIE. L'objectif général de cette réunion était d'examiner et d'esquisser les stratégies et les recommandations visant à réduire le plus possible les risques liés à l'utilisation d'antimicrobiens en aquaculture et ses conséquences pour la santé publique humaine et animale, sur la base d'une évaluation scientifique. Les rapports de ces réunions sont disponibles à l'adresse suivante :

[http://www.who.int/foodborne\\_disease/resistance/en/;](http://www.who.int/foodborne_disease/resistance/en/)

[http://www.fao.org/ag/agn/micro\\_antimicrobial\\_en.asp](http://www.fao.org/ag/agn/micro_antimicrobial_en.asp).

36. Il faudrait prendre en compte les conclusions de toutes ces activités au moment de l'élaboration des stratégies visant à empêcher/circonscrire la résistance à ces antimicrobiens, y compris la possibilité de limitations spécifiques de leur utilisation chez les animaux destinés à l'alimentation. Il faudrait trouver un équilibre approprié entre les exigences de la santé animale et la prise en compte de la santé humaine à la lumière des différentes approches de gestion des risques et des chevauchements possibles entre les listes des antibiotiques d'importance critique préparées par l'OMS et par l'OIE. À cette fin, la FAO, l'OMS et l'OIE

sont en train d'organiser une consultation mixte d'experts sur les antimicrobiens d'importance critique qui se tiendra à Rome (Italie) du 26 au 30 novembre 2007 ([http://www.fao.org/ag/agn/agns/micro\\_antimicrobial\\_en.asp](http://www.fao.org/ag/agn/agns/micro_antimicrobial_en.asp)). La réunion aura pour objectif d'examiner les deux listes des antimicrobiens d'importance critique élaborées par l'OMS et l'OIE afin de:

- a) trouver un équilibre adéquat entre les exigences de la santé animale et la prise en compte de la santé publique à la lumière des chevauchements qui existent entre les deux listes;
- b) identifier les dangers actuels et probables pour la santé publique découlant de ces chevauchements;
- c) identifier la combinaison: agents pathogènes pour l'homme, antimicrobiens, espèces animales, usage humain qui pourrait être considéré par les gestionnaires de risques comme prioritaire pour une évaluation complète des risques;
- d) examiner les stratégies courantes et les options de gestion pour maintenir l'efficacité des antimicrobiens d'importance critique pour les humains et les animaux;
- e) fournir des recommandations sur les travaux futurs de la FAO, de l'OMS et de l'OIE.

37. La Consultation d'experts tiendra compte également des avis scientifiques demandés par le groupe de travail du Codex sur la résistance aux antimicrobiens à sa première session.

38. Étant donné que cette question est essentielle pour de nombreuses parties prenantes, les trois organisations ont organisé conjointement une réunion des parties prenantes juste avant cette réunion d'experts en vue de permettre aux représentants de ces organisations de s'exprimer sur cette importante question. La réunion aura lieu au Siège de la FAO, à Rome (Italie) le 26 novembre 2007.

39. La FAO, l'OMS et l'OIE veillent en particulier à ce que la consultation d'experts et les autres réunions connexes suivent les principes convenus en matière de fourniture d'avis scientifiques [http://www.fao.org/ag/agn/agns/files/Final\\_Draft\\_EnglishFramework.pdf](http://www.fao.org/ag/agn/agns/files/Final_Draft_EnglishFramework.pdf) pour garantir que les recommandations qui seront faites à la réunion reposent sur des bases scientifiques. En outre, les trois organisations ont souligné que les nouveaux travaux et les futures consultations mixtes ne doivent pas faire double emploi avec les travaux passés ou à venir du groupe de travail Codex.

### **Groupe spécial intergouvernemental du Codex sur la résistance aux antimicrobiens**

40. Ce groupe de travail a été établi à l'occasion de la vingt-neuvième session de la Commission du Codex Alimentarius, en tant que groupe intergouvernemental spécial sur la résistance aux antimicrobiens. Les objectifs, définis dans le mandat, consistent à fournir des orientations sur les modalités d'évaluation des risques en matière de santé humaine liés à la présence, dans les aliments destinés à l'homme ou aux animaux, d'organismes résistants ou de gènes de la résistance.

41. La FAO, l'OMS et l'OIE appuient cette initiative et soulignent que le groupe de travail doit examiner en priorité l'utilisation non humaine des antimicrobiens qui sont employés à des fins thérapeutiques ou non chez les animaux et qui sont d'importance critique pour la médecine humaine et la santé animale.

42. En vue de l'élaboration des directives sur la méthodologie et les politiques en matière d'évaluation des risques pour les antimicrobiens utilisés en médecine humaine et vétérinaire, il est recommandé au Groupe de travail du Codex de ne pas réémettre des directives qui existent déjà. L'OIE estime que ces travaux du Codex devraient compléter les normes OIE actuelles.